

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20241216-D2024809-DE
Reçu le 19/12/2024

délibération :
D_2024_8_9

L'an deux mille vingt quatre, le lundi 16 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 18

Date de convocation du : 10 Décembre 2024

Présents : 15

Présents : Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Monsieur MAUVEROU Philippe, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte

Votants : 16

**Objet : Mise à jour du tableau
de classement de la voirie
communale**

Pouvoirs :

Madame GONTIER Stéphanie a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur MORA Vincent, Madame DULAC Stéphanie, Madame GONTIER Stéphanie

Secrétaire de Séance : Monsieur Pascal LAFENETRE

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L.141-3 qui précise que le classement ou le déclassement des voies communales est prononcé par le Conseil Municipal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2024 demandant la mise à jour du tableau de classement des voies communales ;

Considérant la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales approuvée par délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2021 et identifiant 30 905 ml (mètre linéaire) de voiries communales ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau de classement des voies communales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la mise à jour du tableau de classement des voies communales (tel qu'annexé à la présente délibération),

APPROUVE le nouveau linéaire des voies communales s'établissant à 32 864 ml,

AUTORISE Madame le Maire à signer le tableau sus désigné et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire,
Bénédicte MONTEGU

Emis le 16/12/2024, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 19/12/2024

